Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 78 (1927)

Heft: 12

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le nombre de celles qui sont à considérer comme belles, c'est-à-dire sans défaut, puis de celles d'aspect assez bon (« mittel ») et, enfin, de celles dont la forme est mauvaise (« schlecht »). Analysé de la sorte, le peuplement se présente comme composé de :

194 (65,1 %) belles plantes, de

80 (26,8%) plantes d'aspect assez bon, et de

24 (8,1 %) plantes de forme mauvaise.

Cette proportion des plantes de belle forme (65 %) est extraordinairement élevée; il est bien rare, à pareil âge, qu'elle atteigne la moitié du nombre des tiges. Quant à la hauteur, nous avons vu qu'elle est en moyenne de 40,7 m, le minimum étant de 37,0 m et le maximum de 43,0 m. Cette échelle a été établie au moyen de 24 mesurages avec le dendromètre Hüni. On a déterminé, en outre, la hauteur du fût débarrassé de branches et celle du fût encore pourvu de branches sèches. La première est en moyenne de 11,8 m et la seconde de 27,8 m. Ce sont, comme on le voit, de fort belles plantes, bien soutenues, dont presque toutes ont un fût impeccable, droit et une écorce de couleur rougeâtre.

Un tel peuplement est d'aspect imposant et l'on est heureux à l'idée que, malgré son grand âge, son état de vigueur est encore tel qu'il pourra faire la joie des yeux d'une génération entière de forestiers.

Ajoutons que, jusqu'ici, tout rajeunissement naturel de l'épicéa a manqué. Par contre, sur la moitié de la placette au midi, le sol est garni d'un abondant recrû naturel du sapin blanc. Sur le reste de celle-ci, le sol est recouvert de mousse alternant avec les feuilles de l'oxalide (pain de coucou).

Ce peuplement minuscule, sans doute le plus beau que possède notre pays, représente probablement le maximum de la production de l'épicéa dans ses forêts.

H. Badoux.

NOS MORTS.

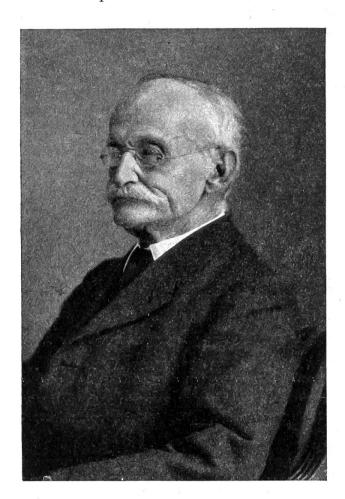
† Anton Schwyter, anc. inspecteur forestier cantonal de Thurgovie.

Anton Schwyter, le doyen des forestiers suisses, est mort, le 26 septembre dernier, d'une paralysie du cœur, à l'âge de 88 ans.

Le défunt était entré dans l'administration forestière du canton de Thurgovie en 1861. Il fonctionne d'abord comme adjoint, aux côtés des deux «Forstmeister» Stähelin et Kopp; à la mort du premier (1866), il devient Forstmeister et ainsi le collègue de M. Kopp, qui fut un des premiers professeurs à l'Ecole forestière de Zurich. En 1871, le peuple thurgovien rejette un projet de loi forestière et M. Schwyter reste seul pour administrer les forêts du canton entier. En 1899, enfin, on lui donne un adjoint. Plus tard, en 1908, la nouvelle organisation forestière, imposée par la loi fédérale sur les forêts de

1902, prévoit 3 arrondissements forestiers. M. Schwyter est placé à la tête de l'un d'eux, tout en étant chargé de l'expédition des affaires de l'administration centrale. Il remplit ces fonctions jusqu'à la fin de 1919. A ce moment, il quitte l'administration cantonale, mais conserve la gérance des forêts bourgeoisiales de Frauenfeld.

De 1871 à 1908, le défunt a accompli une tâche écrasante dont il sut s'acquitter fort adroitement.



Anton Schwyter ancien inspecteur forestier cantonal de Thurgovie

Très diplomate, le défunt s'entendait à merveille pour atteindre sans grand bruit les buts qu'il s'était proposé. Et pendant sa longue carrière administrative, la liste est grande de ceux qu'il a menés à chef. Citons entre autres: la belle augmentation de l'étendue des forêts domaniales et l'amélioration remarquable leur état, l'établissement d'un réseau rationnel leurs dévestitures, l'introduction d'essences forestières exotiques, celle de la régénération naturelle, l'adaptation du triage des bois et de leur vente aux conditions du marché, etc.

Bien qu'il fût extraordinairement occupé auparavant, le changement de situation dont il bénéficia en 1908 n'eut pas le don de le satisfaire d'emblée. Il eut quelque peine à renoncer au commerce de

nombreuses forêts qui lui étaient devenues chères. Et, pourtant, avec le temps cette simplification du service, puis la diminution du nombre des voyages d'inspection, lui furent un gros allègement.

Pendant la guerre, malgré son grand âge, Anton Schwyter est resté fidèle à son poste, et il ne consentit à l'abandonner à un plus jeune qu'au moment où la situation générale était redevenue normale. Rien ne saurait caractériser mieux la conscience et l'amour du travail dont cet excellent forestier a donné de si nombreuses preuves pendant sa très longue carrière. Il laissera à tous ceux qui l'ont connu le meilleur souvenir.

(Traduction. — D'après un article paru au n° 10 de la «Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen ».)